

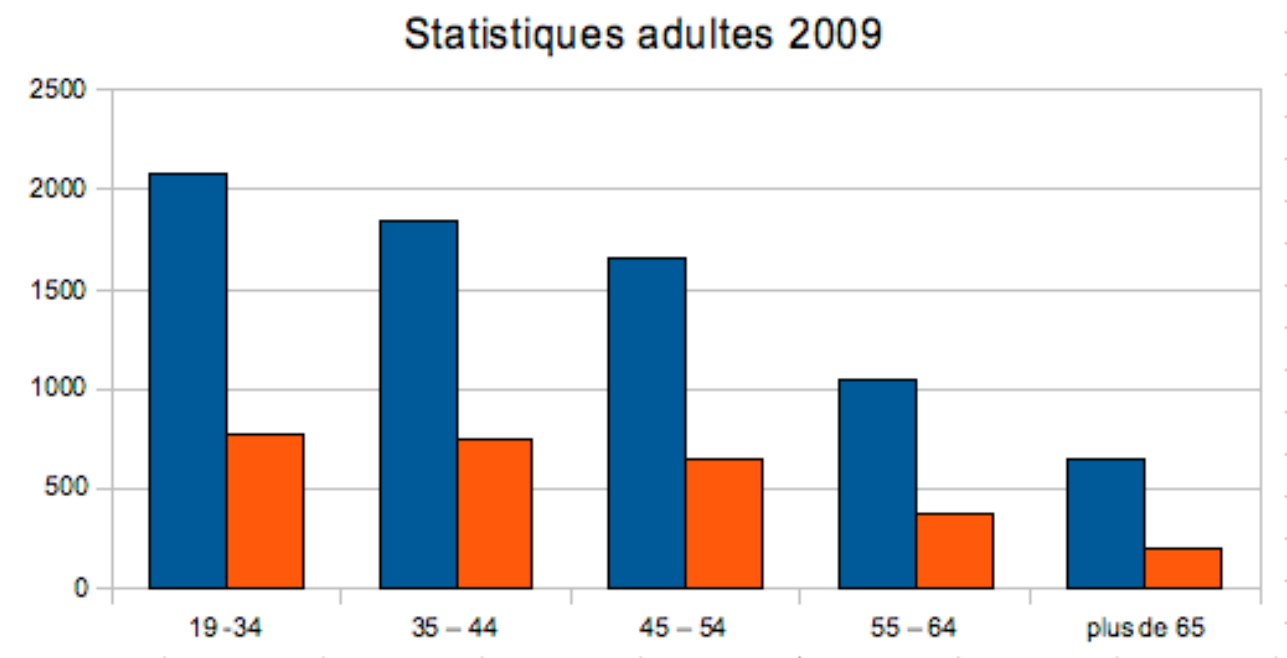
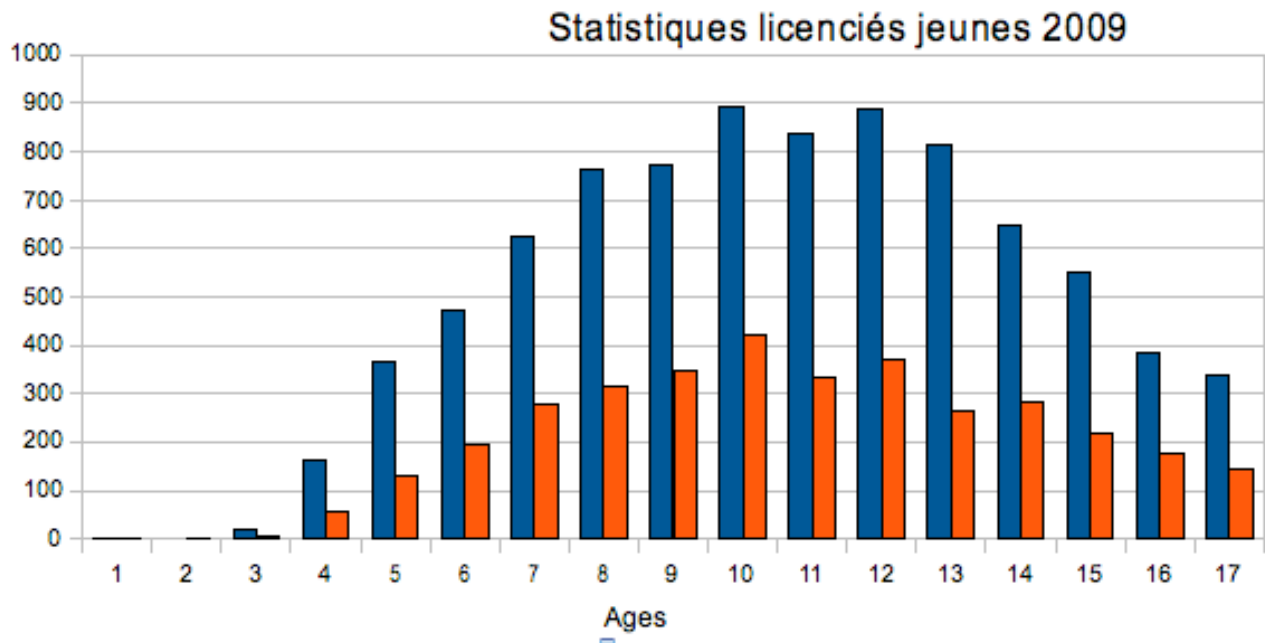
Licences:

22040 licenciés contre 21658 en 2008 (+1,76% soit la moyenne nationale)

12025 jeunes contre 11761 en 2008 (+2,24%)

10015 adultes contre 9897 en 2008 (+1,1%)

Chez les jeunes une magnifique courbe de Gauss comme disent les statisticiens.chez les adultes un travail tout particulier à faire pour les jeunes femmes entre 19 et 30 ans qui comme le montre le diagramme devraient être potentiellement plus nombreuses.



Je n'entrerai pas dans le détail, catégorie par catégorie, mais j'insisterai seulement sur les tendances lourdes qui se confirment d'année en année, à savoir

- Le rajeunissement global de nos effectifs : +264 jeunes cette année, soit 54,5% de l'effectif (52% au niveau national)
- La stagnation des effectifs seniors hommes et femmes, la tranche 18 – 35 ans femmes étant plus particulièrement inquiétante.

Chacun connaît, et je n'y reviendrai pas, les conséquences pour nos associations du rajeunissement régulier de leurs adhérents, malgré l'intérêt et les espoirs ainsi suscités. J'insisterai davantage sur le 2e constat, qui pose et posera à terme un sérieux problème, s'il n'est pas enrayeré, d'où la nécessité d'axer nos efforts davantage sur la fidélisation que sur le recrutement, cette fidélisation devant être une priorité.

Beaucoup d'actions de grande qualité ont été conduites cette année encore afin de répondre à ce problème. Le succès grandissant de certaines animations, comme les Rendez-vous du tennis (Marolles), l'école des femmes (La Balle Jaune) les journées Suzanne Lenglen (ES Caudacienne, TC Villecresnes), de compétitions conviviales comme les Raquettes FFT, permettent d'enregistrer et d'espérer des résultats positifs. Mais je suis persuadé qu'aux côtés de ces actions liées à l'animation, aux compétitions conviviales, aux efforts d'accueil, qui est satisfaisant dans la plus grande majorité de nos clubs, un des facteurs essentiels de la réussite de la fidélisation se trouve dans le nombre et la qualité des installations, couvertes en priorité.

Un gros effort a été fait en la matière, mais il faudra le poursuivre et l'amplifier.

INFORMATIQUE

Le système informatique mis en place par la FFT révolutionne petit à petit notre mode de gestion

Saisie décentralisée des licences (obligatoire pour tous les clubs)

Site de club créé par la FFT (CMS)

Les adresses mail

La FFT met à votre disposition 2 adresses mail gratuites (une pour le club et une pour le président) afin que votre communication soit simplifiée. L'avantage de ces adresses mail FFT est que, même en cas de changement de dirigeant, l'adresse du club reste la même, stockée dans la base FFT.

L'hébergement des sites fédéraux ou personnels

La FFT propose aux clubs d'être hébergés gratuitement par l'entreprise qui héberge tous les sites de ligues et comités. L'avantage de cette formule est tout

d'abord qu'elle est gratuite et qu'elle est permanente. **Cette offre concerne aussi bien les sites créés par la FFT et mis à disposition des clubs que les sites que vous avez créés vous-même.**

Si vous êtes intéressé par cette offre, contactez Karine Pierson au 04 42 28 19 46 / 06 74 88 33 29 ou karine.pierson@fft.fr

Gestion de tournoi (AEI obligatoire depuis la saison 2009)

qui décolle enfin dans notre ligue...

Gestion sportive

Ce programme permet de gérer les championnats : saisie des résultats, consultation de la progression des championnats, saisie des feuilles de matchs...

Espace licenciés

Cet espace, dédié aux licenciés, permet à chacun d'imprimer son attestation de licence, de trouver des informations, de s'imprimer une liste de tournoi selon des critères choisis...

Un nouvel outil vous sera proposé courant 2010;

L'outil de Gestion du club

Ce programme est à l'heure actuelle en gestation à la FFT et fait partie des projets à développer.(outil d'Aide au Développement et à l'Organisation des Clubs)

Le nouveau programme mis en place par la Fédération : l'Outil d'Aide au Développement et à l'Organisation des Clubs (ADOC).

Véritable produit d'aide à la décision et à la connaissance de la pratique des adhérents, cette application facilitera le suivi des licenciés, la gestion des installations, l'organisation des écoles de tennis et des groupes d'enseignement, la réservation des terrains en ligne par les adhérents, le suivi des recettes/dépenses...

TOURNOIS DE LIGUE ET CHAMPIONNATS

Le bureau de la ligue a décidé de scinder les activités tournois et championnats en proposant l'organisation des tournois à une juge arbitre qui revient dans le Val de Marne (Nathalie Truton) et celle des championnats de ligue à Eric Bordes dont nous connaissons tous la compétence en la matière.

Au niveau ligue la mise en place d'un système WIFI permettant de couvrir l'intégralité des salles en offrant ainsi un accès internet pour les formations

SALARIES

Peu de changement cette année dans ce domaine si ce n'est le mi-temps thérapeutique de Christine PIGOT qui nous a obligé à rediriger certaines tâches sur Patricia et Chrystel que je remercie au passage pour avoir supporté sans broncher ce surcroît de travail.

Côté sportif nous avons du temporairement proposer aux meilleurs de ligue des actions de sparring partner (Jocelyn Barbot, Hared Ouassel), cette année Jocelyn étant plus libre que l'an passé c'est lui qui assure l'essentiel de cette activité. Nous menons une réflexion pour le futur en constatant que la présence d'un élément supplémentaire dans l'encadrement sportif ne semble pas superflu.

L'ENSEIGNEMENT DU TENNIS

Sous l'impulsion du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, une réforme des diplômes et des formations a été mise en place en 2008. Les Brevets d'État ont été remplacés par deux nouveaux diplômes :

- **le Diplôme d'État de la Jeunesse**, Éducation populaire et Sports (DE JEPS), mention tennis ;
- **le Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse**, Éducation populaire et Sports (DES JEPS), tennis.

Pour obtenir le DE ou le DES, il faut obligatoirement passer par un centre de formation généralement Transfaire.

La formation, d'une durée totale de 1200 heures, se fait obligatoirement selon le principe de l'alternance.

Cela signifie que les stagiaires reçoivent une formation en centre de 700 heures, celle-ci étant complétée par une application pédagogique de 500 heures en club, sous la responsabilité d'un tuteur (généralement l'enseignant professionnel du club) qui est en relation régulière avec l'équipe des formateurs du centre.

2009, après des mois et des mois de négociations difficiles, a vu enfin la situation de nos initiateurs s'éclaircir avec la mise en place du CQP, permettant à nos clubs, par le biais des AMT, de régler en partie le problème majeur de l'encadrement de l'école de tennis. Et même si ce n'est pas la panacée, un pas important a été accompli.

Essentiellement 2 voies pour l'obtenir, la formation initiale ou l'équivalence.

- **Equivalence** : Destinée aux anciens éducateurs de ligue 1^{er} ou 2^{ème} degré, il faut être titulaire du PSC1, être à jour de ses recyclages et justifier de 500 heures d'initiation en structure sur les trois dernières années, un dossier est à déposer à la ligue, le jury étant ensuite chargé de statuer sur

la demande.

- La formation initiale

La durée de formation s'élève à 85 heures qui se décomposent comme suit :

- 70 heures en centre de formation : initiation au tennis des jeunes de moins de 18 ans,

- 15 heures de stage pratique : mise en situation pédagogique en structure sous le tutorat d'un enseignant diplômé d'Etat.

Attention cependant: L'horaire d'exercice du titulaire du CQP AMT est limité à 300 heures par an dont 288 heures de face à face pédagogique et 12 heures de participation à des réunions de coordination.